



Commission scolaire  
de la Côte-du-Sud



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 28 juin 2010

Madame Pauline Jean  
Direction régionale de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1020, route de l'Église, 3<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9

**Objet : Convention de partenariat 2010-2013**

Madame,

Nous sommes heureux de vous soumettre, en forme finale, le projet de convention de partenariat 2010-2013, élaboré par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud. Depuis plusieurs mois déjà, ce dossier a mobilisé les forces vives du milieu, qu'elles soient du palier administratif ou du palier politique.

Nous croyons que cette première convention de partenariat sera contributive à la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, de même qu'à celui du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La contribution de la commission scolaire, pour chacun des cinq buts de cette convention de partenariat, sera certainement porteuse en matière de persévérance et de réussite scolaires. Cette première convention de partenariat constituera la référence utile pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des éventuelles conventions de gestion et de réussite éducative.

Cet effort de mobilisation des membres de notre personnel risque, par ailleurs, d'être compromis avec l'adoption de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Les conditions prévalant au moment de l'élaboration de cette première convention de partenariat, risquent d'être particulièrement différentes au terme de l'année scolaire 2013-2014.

Nous demeurons toutefois convaincus que, par recherche d'efficience, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aurait tout avantage à revoir les pratiques en vigueur qui obligent les commissions scolaires et les équipes de gestionnaires à rendre compte de l'utilisation individuelle des diverses allocations qui sont versées par le Ministère. En contrepartie, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud s'engagerait à utiliser de façon réfléchie et responsable l'ensemble des allocations dont elle dispose et d'en rendre compte globalement.

Finalement, je tiens à vous remercier personnellement pour votre disponibilité et pour l'ouverture manifestée tout au long du processus d'élaboration de cette première convention de partenariat et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, reading "Jocelyn Carrier". The signature is written in a cursive style.

Jocelyn Carrier

Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis  
Montmagny (Québec) G5V 4N3

c.c. : M<sup>me</sup> Dominique Vien, ministre des Services gouvernementaux et députée de Bellechasse  
M. Norbert Morin, député de Montmagny – L'Islet

Québec, le 6 août 2010

Monsieur Alain Grenier  
Président  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis  
Montmagny (Québec) G5V 4N3

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la convention de partenariat 2010-2013 que votre commission scolaire m'a transmise pour approbation.

D'emblée, je vous félicite pour l'important travail que vous avez réalisé et pour la mobilisation que vous avez suscitée lors de l'élaboration de cette convention de partenariat. Je suis convaincue que les mesures retenues contribueront à mettre en œuvre les orientations et les plans d'action ministériels visant à accroître la persévérance et la réussite scolaires.


C'est donc avec enthousiasme que je conclus une convention de partenariat avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud. Consciente des efforts que vous avez déployés, je vous encourage à poursuivre vos travaux afin d'entreprendre les actions identifiées pour soutenir la réussite des jeunes.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que la signature de cette convention de partenariat ne prévoit pas l'ajout de ressources financières autres que celles qui sont déjà prévues par les règles budgétaires.

...2

Enfin, je vous invite à mettre en place tous les mécanismes requis afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics qui sont alloués à la Commission scolaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michelle Courchesne". The signature is fluid and cursive, with the first name "Michelle" written in a larger, more prominent script than the last name "Courchesne".

MICHELLE COURCHESNE

p. j. Convention de partenariat 2010-2013